

Pourquoi ces mesures ?

Pour faire suite à l'avis du Haut Conseil de la Santé Publique (HCSP) de décembre 2021, complété le 14 février 2022, **une surveillance régionale de la qualité de l'air à proximité des zones d'échouages et de putréfaction est déployée en Bretagne depuis 2022.**

Cette surveillance, inscrite dans le nouveau volet sanitaire du plan de lutte contre les algues vertes (PLAV) 2022-2027, a été reconduite en 2024 pour la 3^{ème} année consécutive.

Le nombre de points de mesure a été augmenté par rapport à l'année précédente. Au total, **dix-sept sites ont été équipés d'un capteur** (+3 par rapport à 2023) afin de suivre en continu les concentrations d'hydrogène sulfuré (H₂S) à proximité des zones d'échouage d'algues vertes.

La surveillance a été réalisée du **27/05/24** au **31/10/24**.

Quel dispositif a été mis en place ?

Les baies identifiées dans le plan de lutte contre les algues vertes (PLAV 2022-2027) ont été priorisées.

Au sein de ces territoires, **un travail a été mené par les services de l'Etat et les collectivités locales pour choisir l'emplacement des points de mesure** sur la base des principaux critères suivants : proximité d'une zone de putréfaction, fréquentation des sites, connaissance de plaintes.

Chaque site a été équipé d'un capteur de mesure d'hydrogène sulfuré, gaz retenu comme le traceur le plus pertinent pour suivre les nuisances liées à la décomposition des algues vertes.



Localisation des 17 points de mesure

Retour sur l'avis du HCSP

Avis du 10/12/21 et courrier du 14/02/22

Le Haut Conseil en Santé Publique (HCSP) recommande la mise en place « d'une mesure permanente de l'hydrogène sulfuré, avec une surveillance 7j/7 » dans les zones de dépôts d'algues à risque de putréfaction.

Le HCSP considère que dans le cas des « échouages d'algues vertes, le risque est accidentel et non pas chronique ».

Il fixe un seuil de gestion à 1 ppm pour l'interprétation des données de mesure et la détection du risque accidentel.

Un pas de temps 1/4h a été retenu pour la comparaison des mesures à ce seuil.

Les échouages d'algues vertes en 2024

Le **CEVA** a caractérisé la saison 2024 comme tardive et relativement peu intense jusqu'en septembre. La surface d'échouage cumulée en avril et mai a été 43 % inférieure au niveau moyen 2002-2023 et près de 3 fois plus basse que l'année 2022. Les échouages ont été un peu plus intense en fin de saison : les surfaces d'échouages d'octobre 2024 sont les seules qui soient au-dessus de la moyenne pluriannuelle (+24 %) durant la saison 2024.

Il résulte un cumul 2024 17% inférieur au niveau moyen 2002-2023.

Les données de mesure ont été communiquées sur le [site internet d'Air Breizh](#) sur un pas de temps 1/4h. Cette nouveauté 2024 a permis une meilleure cohérence avec le seuil d'alerte 1 ppm lui-même déclenché sur ce pas de temps.



Capteur H₂S sur l'un des points de mesure

Air Breizh est l'association agréée par le Ministère de la Transition Ecologique et Solidaire, pour la surveillance de la qualité de l'air en région Bretagne.

Les missions d'Air Breizh concernent notamment la **surveillance** des polluants réglementés dans l'air ambiant, **l'information** de la population et des services de l'Etat notamment en cas de pics de pollution et **la réalisation d'études** liées à des problématiques locales à la demande de ses membres.

Bilan des mesures de la saison 2024

1 Variabilité spatio-temporelle des niveaux 2024

Cinq sites présentent les niveaux les plus élevés

Sur la base des données 1/4h, 5 sites présentent les valeurs maximales les plus élevées comprises entre 0.7 et 2.2 ppm : **Curnic (Guissény), St Guimond, Grandville et GR34 (Hillion) et St Maurice (Lamballe-Armor)**.

Pour les sites des communes d'Hillion et de Lamballe-Armor, les concentrations les plus élevées ont été observées de fin juin à mi-juillet 2024. Les niveaux ont fortement baissé à partir de mi-août et ce jusqu'à la fin de la saison.

Le site de Curnic à Guissény présente une particularité qui a été confirmée pour la 2nde année consécutive : en effet, malgré des niveaux globalement faibles sur l'ensemble de la saison, des pics soudains et de fortes amplitudes ont été observés début septembre (comme en 2023).

Des concentrations fortement soumises aux conditions météorologiques

Outre l'influence des marées, l'analyse détaillée des pics observés souligne une nouvelle fois l'influence majeure de la direction des vents qui impacte les niveaux mesurés plaçant le capteur plus ou moins sous les vents des zones de dépôts d'algues.

La corrélation des données de mesure avec les conditions de vents participe par ailleurs à l'amélioration des connaissances des secteurs étudiés. Pour les 3 secteurs analysés (Curnic, St Guimond et l'estuaire du Gouëssant), les zones d'émissions semblent limitées sur l'estran, non généralisées à l'ensemble de la zone.

2 Comparaison au seuil de gestion de 1 ppm (HCSP)

4 journées sont concernées par au moins un dépassement du seuil de gestion en 2024

Deux sites ont présenté des dépassements du seuil d'alerte de 1 ppm (sur la base des données quart-horaires) :

- **St Guimond** (Hillion) avec 6 dépassements, concernant 3 journées,
- **Curnic** (Guissény) avec 2 dépassements, concernant 1 journée.

Ces deux sites ont fait l'objet d'arrêtés municipaux interdisant partiellement les accès aux plages.

Les quinze autres sites n'ont pas fait l'objet de dépassement du seuil d'alerte. Pour la 1^{ère} année depuis le début du suivi régional en 2022, le site d'Hôtellerie n'a pas présenté de valeur supérieure au seuil d'alerte en 2024.

Synthèse et perspectives :

Un dispositif identique, basé sur 17 sites de mesure, sera reconduit en 2025.

Une optimisation des sites de mesure retenus pourra être réalisée sur la base des constats réalisés à l'issue de cette saison. Les résultats des nouveaux sites retenus en 2024 renforcent l'intérêt de faire évoluer le dispositif tenant compte de l'évolution de chacun des secteurs.

Une réflexion sur l'extension de cette surveillance régionale au-delà du périmètre des baies algues vertes pourrait également être pertinente.

La prochaine saison de surveillance débutera le 15 mai 2025.

Pour aller plus loin :

Les données de mesure des sites et le bilan de la surveillance 2024 sont disponibles sur notre site internet.

Pour en savoir plus

AIR BREIZH

3 rue du Bosphore – Tour ALMA

8^{ème} étage

35200 Rennes

Tél. 02 23 20 90 90

www.airbreizh.asso.fr

Contact :

Gaël Lefeuvre (Directeur)